

Séance du 30 janvier 2018**Délibération n° 2018-11**

L'an deux mil dix-huit, le 30 du mois de janvier à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 24 janvier 2018.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Madame Christine DEFFNER, Monsieur David LOUBRY, Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Marie-Solange LALEEVEE à Madame Corinne COUPAS ; Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Olivier LARAIZE

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice | 26 |
| Nombre de Membres présents | 24 |
| Nombre de suffrages exprimés | 26 |
| Votes Pour | 26 |
| Votes Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

NOMENCLATURE ACTES

N° : 9-4 Thème : Vœux et motions

Objet : Zonage calamité sécheresse 2016

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de Monsieur Denis CLERGET ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2017 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

VU le communiqué de presse de la préfecture de l'Allier du 8 janvier 2018 relatif au zonage calamité sécheresse 2016 ;

CONSIDERANT que plus de 50 communes sont incluses dans ce zonage ;

CONSIDERANT qu'elles se situent toutes sur un axe Sud-Ouest / Nord-Est, partant de Saint-Fargeol dans les Combrailles jusqu'à Marigny, et comprenant des communes limitrophes du Pays de Tronçais notamment les communes de Haut-Bocage, Vieure, Cosne-d'Allier, Vieure au Sud, et Pouzy-Mésangy au Nord ;

CONSIDERANT que ce zonage semble curieux au regard des conditions météorologiques de 2016 et des dommages subis par les agriculteurs ;

DECIDE :

Article de demander à Madame la Préfète l'extension du zonage en y incluant notamment la
unique : commune de Theneuille ;

Fait et délibéré le 30 janvier 2018,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente



Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.